

## Communiqué de presse

Contacts presse :

<p>Brigitte Klein Présidente – Réglementation, Surveillance et Politique Groupe de travail CGAP sur la micro-assurance Tél : + 49 61 9679 6466 Portable : + 49 151 1427 9419 E-mail : <a href="mailto:brigitte.klein@gtz.de">brigitte.klein@gtz.de</a></p>	<p>Arup Chatterjee Administrateur Principal AICA Tél : +41 61 280 9128 Portable : +41 76 350 9128 E-mail : <a href="mailto:arup.chatterjee@bis.org">arup.chatterjee@bis.org</a></p>
--	---

1<sup>er</sup> juin 2007

### Réglementation et contrôle de la micro-assurance

L'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA – *IAIS en anglais*) et le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) publient aujourd'hui le document *Questions sur la réglementation et le contrôle de la micro-assurance*, rédigé par le Groupe de travail mixte AICA-CGAP.

Les régulateurs et superviseurs des juridictions des marchés émergents ont conscience qu'un environnement réglementaire incitatif favorise la création d'un marché d'assurance « ouvert », de fonctionnement efficace pour les segments de revenus élevés aussi bien que bas, ces derniers étant la cible de la « micro-assurance ». Celle-ci est une assurance accessible à la population à faible revenu, proposée par divers organismes, mais conduite selon les pratiques d'assurance généralement admises. Cela a la conséquence — importante — que les risques couverts en micro-assurance sont gérés selon les principes d'assurance, et financés par des primes.

Le document d'aujourd'hui souligne les caractéristiques de la réglementation et du contrôle de la micro-assurance, et fournit les bases d'une discussion d'experts de haut niveau entre régulateurs, superviseurs et autres parties concernées par la délivrance d'assurance aux segments à faible revenu. Il admet que les Principes de base d'assurance de l'AICA constituent le fondement de toute surveillance de l'assurance, micro-assurance comprise.

Mashudu Munyai, Président du Groupe de travail mixte AICA-CGAP sur la micro-assurance, a observé que le travail du Groupe était « *tout à fait en ligne avec l'objectif commun de servir nos bénéficiaires et de leur fournir un accès réel aux services financiers, de manière utile et ouverte* ». Il a ajouté : « *Un examen et une analyse plus détaillés des différents aspects spécifiques de la micro-assurance et un dialogue continu avec les autorités de contrôle aidera à déterminer les principes clés en matière de réglementation et de surveillance.* »

Brigitte Klein, Présidente du Sous-groupe Réglementation, Surveillance et Politique issu du Groupe de travail CGAP sur la micro-assurance, a indiqué que « *l'ouverture couvre à la fois le besoin de rendre les marchés accessibles à ceux que la micro-assurance peut servir, et celui de les faire bénéficier d'une approche prudentielle.* »

Pour plus d'informations sur l'AICA et le CGAP, veuillez consulter [www.iaisweb.org](http://www.iaisweb.org) et [www.microfinancegateway.org/resource\\_centers/insurance](http://www.microfinancegateway.org/resource_centers/insurance).